



Changement de notaire en cours de vente

Par **Anma**, le **25/01/2019** à **16:04**

Bonjour,

Je suis actuellement en contact avec un notaire dans le cadre de l'achat d'un appartement (compromis signé). A ce jour le notaire a réuni l'ensemble des pièces pour constituer le dossier, et j'ai eu quelques échanges avec lui par tel... mais il se montre très peu réactif, très peu disponible lorsque j'ai des questions relatives à mon achat.

Est-ce possible de changer de notaire à ce stade ? est-ce que je devrais des honoraires à ce premier notaire ?

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **25/01/2019** à **17:02**

Bonjour

Le vendeur peut avoir son notaire, l'acquéreur le sien.

Mais le notaire que vous quitterez a déjà travaillé et vous facturera ses dépenses et le temps qu'il aura consacré.